



Communiqué de presse

Nanterre, le 19 février 2024

AXA renforce sa gamme de solutions pour aider ses assurés à mieux s'adapter au changement climatique

Dans la continuité de sa stratégie de transition et de ses engagements pour le climat, AXA France innove pour mieux accompagner ses clients assurés et les Français face aux conséquences du changement climatique et des catastrophes naturelles :

- **Elargissement des mesures de prévention et d'adaptation dont la généralisation de la « Garantie verte »** : une aide à la rénovation énergétique après un sinistre ;
- **Renforcement du dispositif de gestion de crise climatique avec le lancement de « CLIMAGIR »** : un soutien plus rapide et plus efficace à ses assurés grâce à l'accompagnement de proximité de son réseau d'agents généraux et de partenaires locaux ;
- **Soutien accru à la structuration de filières de recyclage et d'usage de pièces et matériaux de réemploi**, pour contribuer à l'atténuation des émissions de carbone des réparations couvertes par l'assurance.

« Les risques liés au changement climatique sont devenus un enjeu social et économique de premier plan. Renforcer notre capacité individuelle et collective à mieux les anticiper, les prévenir et en réduire les impacts est un défi auquel AXA, premier assureur en France, veut prendre toute sa part. C'est pourquoi nous accélérerons le développement de solutions concrètes de prévention, d'atténuation et d'adaptation pour nos clients. Nous souhaitons le faire en partenariat avec les acteurs concernés et par une action adaptée aux spécificités locales. C'est tout le sens des nouvelles mesures que nous annonçons aujourd'hui : elles s'appuient sur les atouts que sont notre expertise, notre solidité, et la proximité avec nos clients incarnée par nos 3000 agents généraux, « risk managers » du quotidien, présents partout en France, premiers acteurs de la résilience », déclare Guillaume Borie, Directeur général d'AXA France.

La « Garantie verte » : AXA France généralise son aide à la rénovation énergétique à l'ensemble de ses assurés

Lancée sous forme de pilote dès 2021 dans les nouveaux contrats Assurance Dommages aux biens pour les professionnels et petites entreprises¹, la « Garantie verte » est désormais élargie aux 3,4 millions de clients particuliers détenteurs d'un contrat d'assurance habitation chez AXA France. Au-delà de la prise en charge classique du sinistre, elle permet de co-financer jusqu'à 50% le surcoût lié au remplacement des biens endommagés par des solutions plus durables² :

- **Meilleure isolation thermique** du logement ;
- **Equipement et installation de systèmes de chauffage** favorisant les énergies renouvelables et/ou réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;
- **Equipement et installation de panneaux photovoltaïques**.

Priorité à la prévention et à l'adaptation face au risque climatique

La prévention des risques et le soutien à l'adaptation des acteurs économiques et sociaux aux conséquences du changement climatique est au cœur de l'approche d'AXA France, à la fois dans son offre d'assurance et au travers de son engagement sociétal :

- **Le déploiement de la plateforme d'AXA Prévention « Ma Commune en action » est accéléré en 2024**, en partenariat avec les associations d'élus. Lancée en 2023 grâce à l'expertise d'AXA Climate et accessible aux élus des communes de moins de 10 000 habitants, « Ma Commune en action » les accompagne dans la réalisation de leur plan communal de sauvegarde, pièce maîtresse de la prévention locale face aux catastrophes naturelles.

¹ Entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 20 M€.

² AXA France finance jusqu'à 50% du surcoût lié aux équipements verts, limité à 10% du montant total du sinistre avec un plafond de 50 000 euros.

- AXA France renforce ses équipes de prévention et d'ingénierie pour doubler les visites sur site d'ici 2025 afin d'accompagner les entreprises assurées dans l'élaboration et l'approfondissement de leur plan de continuité d'activité (PCA), et la réalisation d'exercices de mise en situation.
- Avec France Assureurs, CCR et la Mission Risques Naturels (MRN), AXA France s'engage dans le programme de recherche & développement « Initiative Sécheresse », destiné à analyser et concevoir de nouvelles solutions de prévention et de protection face au phénomène de retrait/gonflement des argiles (RGA), en complément des méthodes de réparation préconisées par les experts.

Renforcement du dispositif de gestion de crise climatique avec le lancement de « CLIMAGIR »

AXA France lance **CLIMAGIR**, son dispositif complet d'accompagnement au service de ses assurés en cas de crises climatiques permettant :

- **La prévention et l'information en amont des événements naturels** : surveillance météorologique 24h / 24h, alerte et prévention auprès de plus de 3 millions d'assurés d'AXA France, recommandations concrètes et immédiates pour faire face aux catastrophes naturelles ;
- **Le déploiement systématique d'une cellule de crise locale** activée en amont des événements prévisibles, ou dès les premiers instants d'un événement naturel de grande ampleur, afin d'accompagner les assurés pour les mesures d'urgence, la mise en sécurité de leurs biens et leurs démarches ;
- **L'intégration à la cellule de crise locale des agents généraux et partenaires de proximité** (experts, prestataires de réparation...) pour accélérer les délais de traitement et adapter les réponses aux situations individuelles ;
- **La création d'un fonds d'urgence** dédié permettant le versement d'avances immédiates et un accompagnement renforcé en cas de situations extrêmes.

Le réemploi, pour une économie circulaire et décarbonée de la réparation

AXA France œuvre pour structurer les filières de recyclage et d'usage de pièces et matériaux de réemploi et réduire l'impact carbone des réparations couvertes par les contrats d'assurance :

- **Pour les réparations automobiles, AXA France vise d'atteindre 20% de réparations utilisant des pièces de réemploi d'ici mi-2025**, grâce à sa plateforme propriétaire d'achat de pièces détachées AlphaScale qui permet aux assurés de choisir des pièces recyclées pour leur réparation, certifiées de même qualité et garanties de façon identique, avec un moindre impact environnemental.
- **S'agissant de la revalorisation des « véhicules hors d'usage » à la suite d'un sinistre, AXA France met en place en 2024 de nouvelles conventions avec ses partenaires récupérateurs** pour qu'ils démembreront les véhicules en préservant les pièces utilisables pour le réemploi, et disposent d'un système de traçabilité, de garantie, de mise en vente et d'expédition de ces pièces.
- **Pour accompagner la transition du secteur de la construction**, AXA France inclut dans ses contrats une garantie couvrant l'usage de matériaux de réemploi pour tous ses assurés professionnels et entreprises du bâtiment.

A PROPOS D'AXA France

Entité du Groupe AXA, dirigée par Guillaume Borie, AXA France est le premier assureur français. Assureur multi spécialiste, il protège 7 millions de clients, particuliers, entreprises et professionnels, grâce à l'expertise et à la proximité de ses réseaux commerciaux et près de 14 000 collaborateurs.

RELATIONS PRESSE :

Valérie LESELBAUM, valerie.leselbaum@axa.fr, 06 13 47 44 11

Catherine ALVES, catherine.alves@axa.fr, 06 81 27 00 09

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles. Elles peuvent être subjectives et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Toutes ces données ont été établies sur la base d'informations comptables ou de marché. Les données comptables n'ont pas toutes été auditées par le Commissaire aux comptes. Les informations et données financières fournies ne sauraient constituer ni une offre d'achat, de vente ou de souscription d'instruments financiers, ni une offre de commercialisation d'instruments financiers.